

Malheureusement, il est maintenant titulaire d'un autre portefeuille concernant les affaires monétaires et fiscales. Il a laissé son ancien ministère dans lequel sa générosité irlandaise pouvait trouver à se manifester de temps à autre, pour assumer la responsabilité du ministère dans lequel il faut faire montre d'une attitude économe au nom du gouvernement. S'il détenait toujours ce portefeuille, je crois que Monseigneur montrerait une compréhension beaucoup plus grande de ce problème que celle qu'il a à son poste actuel des problèmes relatifs aux affaires économiques, monétaires et fiscales. Je pense que le pays a souffert un peu de son départ de la Justice. Il a certainement souffert de son passage aux Finances.

● (2150)

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker:** Quoi qu'il en soit, c'est mon voisin. Parfois, il y a vraiment très peu de choses qui me poussent à faire des compliments, mais à cette occasion, en 1969 j'avais de nombreuses raisons. Je devrais le répéter d'une façon aussi charitable que possible.

Puisque nous étudions ce bill, nous devrions considérer qu'il constitue un pas de géant pour autoriser la police et les organismes policiers, à utiliser légalement et utilement pour la première fois, un système de détection que la loi n'avait jamais autorisé. Cela même leur impose une lourde responsabilité. Afin de surveiller l'exercice de cette responsabilité, le Parlement a décidé de faire intervenir le pouvoir judiciaire. C'était là une sage décision. Lorsque les historiens étudieront notre législature, ils conviendront que si nous devons accorder ce pouvoir, il était très sage en effet de prévoir ce genre de protection, une protection contre laquelle, j'ai le regret de le dire, le ministre de la Justice a lutté corps et âme. Les cours ont en effet un rôle à jouer dans cette nouvelle forme de pouvoir policier.

Personne ici ne veut nuire en aucune façon aux autorisés. Nous ne voulons pas nuire au procureur général dans l'exécution de ses fonctions. Nous ne voulons pas mettre la police de ce pays dans une position technologiquement inférieure à celle du petit voyou ou du grand criminel, s'il existe une telle hiérarchie. Tous, nous voulons que la police soit armée pour protéger la société contre ceux qui travaillent à sa destruction.

Par la même occasion, nous donnons ce pouvoir à la police et nous chargeons les tribunaux de protéger la société. Cet article accorde un certain pouvoir aux agents de police dans des circonstances extraordinaires où le pays risque réellement une destruction politique possible, en vertu du pouvoir énorme que le parlement a jugé bon d'accorder au solliciteur général, au procureur général et aux autres personnes chargées de prendre les décisions. Ce pouvoir s'accompagne d'une lourde responsabilité de ne pas l'utiliser dans un but politique afin d'anéantir ou de détourner les ennemis possibles du gouvernement en place, mais de l'employer plutôt à des fins sages, judiciaires et honnêtes pour repérer ceux qui cherchent à détruire le gouvernement de notre pays et non ceux qui le contestent tout simplement.

Je suis prêt à admettre que dans certains cas, il existe une différence entre les criminels de droit commun et les ennemis éventuels de l'État. Je l'admets à la condition que, quels que soient les pouvoirs que recevra tout gouvernement du Canada, il n'utilisera pas ces pouvoirs à ses propres fins. Quand j'ai entendu la représentante de Louis-Hébert l'autre jour, mon sang s'est figé dans mes veines. Si j'avais l'honneur de défendre le ministre des

### Ajournement

Finances, je ne proposerais même pas qu'elle fasse partie du jury tellement son discours m'a choqué. Je l'ai lu et relu.

**Mme Morin:** Ah, il vous a frappé, n'est-ce pas?

**M. Baker:** Je me demande comment derrière une apparence si douce peut se cacher un cœur si dur, comme le hansard en témoignera pour toujours.

Puis-je dire qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur adjoint:** Le temps imparti au député est maintenant écoulé. Si la Chambre y consent, je vais mettre la motion aux voix.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** Il n'y a pas unanimité. On a déclaré qu'il est 10 heures.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il s'agit du dernier amendement de l'étape du rapport. Peut-être pourrions-nous prolonger la période de trois ou quatre minutes pour terminer ce travail.

**M. l'Orateur adjoint:** Il s'agit bien de la dernière motion à étudier à l'étape du rapport. La Chambre a entendu la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** J'ai entendu des non.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, il y a d'autres députés de notre parti qui ont exprimé le désir de prendre la parole.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE—LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE—L'OPPORTUNITÉ DE PROGRAMMES DE RAVITAILLEMENT DES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

**Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway):** Monsieur l'Orateur, les diététiciens considèrent avec prudence les premiers résultats de l'enquête de Nutrition Canada. Comme le faisait observer un critique, elle pose plus de problèmes qu'elle n'en résoud et les spécialistes ne savent que faire de certaines de ses conclusions. Il en ressort avant tout que les Canadiens sont en général mal nourris, quel que soit leur revenu. Ce serait une grave erreur de prendre cette conclusion au pied de la lettre, surtout la dernière partie. Il faut tenir compte de beaucoup trop d'éléments. D'une part, l'enquête ne semble pas avoir fait une étude en profondeur des économiquement faibles, notamment nombre de vieillards. D'autre part, jusqu'à présent, elle n'a pas compris d'études sur les autochtones, les Indiens et les Inuits. En outre, il appert qu'elle néglige